

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique Novacyl

De :

Date : 27/05/2023 à 18:28

Pour : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il y a une certaine ironie dans la demande faite par la société NOVACYL de vouloir, pour soigner les humains, polluer un peu plus l'eau qu'ils boivent. Que deviennent les produits chimiques relâchés depuis des décennies dans les eaux du fleuve? Le récent scandale concernant les polluants éternels devrait inciter à la plus grande rigueur dans le respect de la nature et du vivant.

On pourrait penser que cette entreprise se moque du contribuable français que je suis. Après avoir déménagé son activité de production de paracétamol dans des pays plus rentables, cette entreprise internationale profite de l'effet d'aubaine de l'appel lancé par le gouvernement français pour relancer une production sur notre sol, avec de l'argent public, et demande en plus un permis de polluer illimité dans le temps. Et ce en nous disant que le procédé est propre! Comment faire confiance à autant de malignité?

Recevoir de l'argent public devrait au contraire engager à une démarche vertueuse, respectueuse des normes les plus rigoureuses. On le sait aujourd'hui, 6 des 9 limites planétaires sont dépassées. Parmi ces limites franchies qui font craindre pour la stabilité du « système Terre » qui a permis l'apparition de la vie : la production d'entités nouvelles qui n'entrent pas dans les cycles du vivant. On ne peut plus faire aujourd'hui comme si on ne savait pas que l'activité industrielle est en train de modifier de manière irréversible nos conditions d'existence. Les scientifiques s'évertuent à le dire, le GIEC n'a cessé de produire des projections toujours plus pessimistes, le Secrétaire Général de l'ONU pèse de toutes ses forces dans le débat public mondial. Rien n'y fait, des personnes pourtant éduquées continuent de réclamer le droit de polluer. Ceci est tout simplement inadmissible.

Il vient le temps où les industriels n'auront plus le droit de modifier l'eau, l'air, la terre à leur guise. Aucun rejet, recyclage total, traçabilités des entités créées. Que devient cette chimie une fois qu'elle a soigné nos maux? Comment est-elle métabolisée par le vivant? Que deviennent les 15000 tonnes une fois utilisées?

Il est heureux que l'industrie retrouve le territoire français, mais elle ne pourra pas le faire comme au 20e siècle.

Monsieur le commissaire enquêteur, merci de refuser cette dérogation.